



Accueil à L'ERTS des personnes en situation de handicap

Les déficiences sensorielles (visuelles, auditives), intellectuelles, motrices, psychiques et les troubles spécifiques cognitifs (dys.) ne doivent pas faire obstacle à l'accès aux formations proposées à l'ERTS.

Dès les premiers contacts et dans les différentes phases des formations (information, admission, formation théorique et pratique, certification) des aménagements sont possibles permettant le déroulement de la formation pour tous, dans les meilleures conditions possibles et dans le respect des cadres réglementaires propres à chaque dispositif.

Les locaux de l'ERTS sont accessibles aux personnes à mobilité réduite à Olivet, Bourges et Chartres.

Pour toutes les personnes qui le souhaitent, un entretien avec le référent handicap de l'ERTS peut être programmé afin d'identifier les besoins et aménagements nécessaires. Pour les formations longues, cette rencontre est à programmer en début de parcours (et pourra être renouvelée si besoin).

Vous souhaitez rencontrer le référent handicap de l'ERTS et convenir d'un plan d'adaptation individuel ?

Contactez le responsable de votre formation qui enclenchera la démarche et sollicitera un rendez-vous auprès du référent handicap de l'ERTS.

Le 04/12/2020

